

OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DE L'ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la réunion du 18 septembre 2007

ORDRE DU JOUR

- Révision de la politique départementale de l'eau

Accueil

Monsieur Bruno PIRIOU accueille les participants. Il place la révision de cette politique départementale de l'eau dans le contexte actuel de lancement de la 2^{ème} étape de l'Agenda 21 départemental, qui fait suite à l'organisation de forums avec les essonniens.

L'Assemblée départementale doit voter fin octobre une révision de la politique départementale de l'eau, qui est une politique hors champ de compétence obligatoire pour le Conseil général qui est pourtant devenu un acteur incontournable en matière d'eau.

Présentation : bilan de la politique de l'eau

Monsieur Yann BARDET présente la partie relative au bilan financier de la politique de l'eau (voir présentation).

Madame Amandine LUEZ et Monsieur Yann RAGUENES présentent respectivement le bilan technique de l'intervention départementale en matière d'assainissement puis de rivière et inondation (voir présentation).

Questions/Remarques :

Monsieur MASSELIN rappelle les moyens qu'ont les citoyens de s'informer sur le devenir des boues d'épuration, par les enquêtes publiques. D'après les enquêtes réalisées, quel est le bilan concernant le mélange des eaux pluviales et des eaux usées.

Monsieur BARDET explique que le Conseil général ne dispose pas de chiffres globaux à l'échelle du département. Les collectes d'information sont à l'échelle de la collectivité, en fonction des études dont elles disposent. Les principaux responsables sont les mauvais branchements qui généralement sont connus :

- au moment d'un bilan général sur la collectivité (cas d'un schéma d'assainissement) ;
- par l'exploitant qui a dans son contrat des obligations chiffrées annuelles de contrôle de branchement.

Cette mise en conformité est un travail gigantesque. On atteint jusqu'à 40 % de branchements non conformes dans certains endroits du département (ces non conformités pouvant être plus ou moins graves).

Monsieur GALLARATI pose la question de l'évaluation des aides et des bénéficiaires des aides et questionne le Conseil général sur l'implantation en Essonne de stations d'épuration de nouvelles générations. Le lien est-il fait avec le pollueur pour qu'il paie à hauteur de sa pollution.

Monsieur BARDET :

La technologie des stations d'épuration évolue mais le principe de base reste le même : il s'agit d'une épuration biologique recréant en accéléré l'épuration naturelle. Les innovations viennent principalement de la réduction des nuisances (olfactives par exemple). Refaire une station est aujourd'hui un vrai parcours du combattant, au vu des exigences réglementaires croissantes et de la démarche à suivre.

Concernant l'évaluation et le contrôle des aides, il repose en grande partie sur la vérification de la cohérence entre ce qui est financé et ce qui est réalisé (au moment du paiement). Pour une bonne gestion, le Conseil général essaie d'attribuer des aides au plus juste afin que les collectivités « consomment » efficacement l'aide qui leur est attribuée.

Concernant le lien entre pollueur et payeur, les différents particuliers ou entreprises branchés sur le réseau d'assainissement public paient pour leur pollution. Les entreprises, qui apportent des poids de pollution différents des particuliers, sont censées réaliser une convention avec la collectivité en charge de l'assainissement. Le problème relève davantage des pollutions sauvages dans le milieu.

Monsieur PIRIOU rappelle que le domaine de l'eau n'est pas véritablement transparent notamment sur le principe pollueur-payeur. Selon lui, la nouvelle loi sur l'eau n'est pas à la hauteur. Il rappelle que le Conseil général a eu quelques pressions de la part de groupes privés lorsqu'il a décidé d'engager l'étude sur l'eau potable.

Monsieur PIRIOU invite les citoyens à se retourner vers les syndicats pour disposer des informations.

A son niveau, le Conseil général souhaite maîtriser la pertinence des demandes. L'orientation des financements départementaux vers les besoins croissants en matière de station d'épuration a fait début au sein du Conseil général, qui doit se donner les moyens d'évaluer avec rigueur son intervention.

Monsieur PIRIOU souhaiterait également un vrai débat sur le prix de l'eau.

Monsieur PIRIOU introduit la seconde partie de la présentation sur l'évolution de la politique de l'eau. Le Conseil général a un vrai souhait de cohérence des actions à l'échelle du bassin, ce qui passe par une contractualisation.

Présentation : évolution du contexte, des enjeux et évolution proposée de la politique départementale de l'eau

Monsieur BARDET présente l'évolution du contexte, les enjeux environnementaux de la nouvelle politique et l'évolution proposée :

- maintien global des taux de subvention : assainissement, eau potable, rivière et inondation ;
- contrats à l'échelle de zones cohérentes avec l'ensemble des collectivités concernées ;
- des natures d'opérations à développer nécessairement dans ces contrats (priorités).

L'évolution proposée par programme d'intervention (assainissement, gestion des rivières, lutte contre les inondations, eau potable) est présentée.

La partie relative à l'eau potable est plus succincte : il est rappelé qu'une étude prospective est en cours et aura probablement des incidences sur ce volet de la politique départementale.

Questions/Remarques :

Monsieur BROZ demande si l'impact des agrocarburants peut-être évalué dans l'étude sur l'eau potable (pollutions futures). La valorisation des berges est une priorité et la reconquête des rivières est un engagement de l'Agenda 21. Quel est le budget du Conseil général sur point ?

Monsieur BROZ réagit sur le fait que les stations d'épuration aient été identifiées comme une priorité dans la grande moitié sud du département : il y a là aussi des besoins de financement sur les réseaux.

Monsieur RAGUENES estime à 500 000 € par an le montant des subventions du Conseil général pour les berges et l'intervention dans le lit mineur. Il est précisé que les capacités financières du Conseil général n'ont jamais été un frein pour ce type d'opération.

Le Conseil général a pu parfois refuser une subvention, mais pour des opérations où il s'agit essentiellement d'une valorisation pour des usages plutôt que pour le milieu naturel.

Madame LABARRE demande comment s'inscrire la politique du Conseil général par rapport au(x) SAGE en cours. Il est nécessaire d'avoir une vision globale de l'eau.

Monsieur SOMMIER remercie le Conseil général pour sa présentation. Il souhaite modérer l'appréciation sur le fonctionnement de l'assainissement. La situation concernant la conformité des stations est relativement correcte. Les plus grosses stations du département sont toutes en démarche de mise à niveau. Quelques autres stations plus petites posent problème.

Concernant la pollution du milieu Monsieur SOMMIER précise que des procès verbaux sont dressés et sont suivis d'actions. Les citoyens qui souhaitent s'informer peuvent solliciter leur commune. Chacune est tenue de réaliser un rapport annuel sur l'eau, avec notamment des éléments sur le prix de l'eau.

Concernant l'assainissement, il y a parfois des problèmes d'exutoire pour l'assainissement du Sud Essonne. Certains petits cours d'eau peuvent difficilement supporter des apports importants. Des solutions techniques sont à trouver.

Monsieur SIMONS réagit par rapport au document transmis par le Conseil général sur les priorités par territoire. Il rappelle que le principal problème du SIVOA est aujourd'hui le secteur Val de Seine (Ris-Orangis, Grigny, Viry-Châtillon...) et que les projets de création de station dans les vallées de l'Orge et de l'Yvette (SIVSO et SIAHVY) ne régleront pas ce problème.

De plus, Monsieur SIMONS s'inquiète d'un arrêt de l'aide du Conseil général sur le suivi de la qualité de la rivière (secteur Orge aval).

Concernant les réseaux d'eaux usées, le bilan du Conseil général relève de forts taux d'ECPP pour le SIAHVY, territoire où le Conseil général ne met pas la réhabilitation des réseaux en priorité.

Enfin, Monsieur SIMONS note qu'il y a de fortes disparités concernant les priorités d'intervention du Conseil général : la dépollution des eaux pluviales est, selon les priorités du Conseil général, une action à développer sur les territoires Yvette et Orge aval, mais pas sur le territoire Orge amont (autrement dit, on demande au SIAHVY et au SIVOA des choses qu'on ne demande pas au SIVSO).

Concernant la remarque de Monsieur SIMONS sur les disparités entre territoires, Monsieur BARDET précise qu'elles sont liées à la nature même des territoires. La dépollution des eaux pluviales est de manière générale plus urgente à développer dans les territoires les plus urbanisés.

Concernant le suivi de la qualité des cours d'eau, l'ambition du département est de le développer et de le pérenniser sur les cours d'eau qui ne bénéficient pas de suivi ou d'un suivi qui ne serait pas annuel. Ce suivi annuel devient une condition d'obtention des aides en matière de travaux sur la rivière. Il n'est pas envisagé de diminuer l'aide départementale sur le suivi réalisé par le SIVOA.

Monsieur BARDET confirme que le Département n'affiche pas comme priorités d'intervention des travaux sur les réseaux dans des territoires qui ont pourtant de très forts taux d'ECPP. Il précise que le Département a engagé depuis de nombreuses années de sommes conséquentes dans ces travaux, avec un résultat mitigé. Parallèlement, d'autres natures de travaux doivent être développées pour éviter par exemple les débordements par temps de pluie. C'est ce type d'action à dynamiser qui figure dans les priorités d'intervention du Département.

Un participant (ne s'est pas présenté) dit être déçu par la présentation : pas de chiffre, pas de budget, pas d'échéance. Il manque des éléments sur le contrôle et l'évaluation. Concernant la gestion des rivières, il y a beaucoup d'éléments d'évaluation mais peu d'actions pratiques (au niveau du citoyen par exemple). Enfin, qu'est-il fait des boues produites ?

Monsieur BARDET précise que le rapport qui sera voté par les élus comporte des objectifs et des indicateurs.

Concernant la sensibilisation des citoyens, les collectivités, et en particulier les syndicats comme le SIVOA, font beaucoup de communication sur ces thématiques. Le Département ambitionne également de développer sa communication sur ce point.

Concernant les boues, il faut préciser que plus la réglementation est stricte et les stations d'épuration performantes, plus le volume des boues d'épuration produites est important. Le Département s'est déjà positionné en privilégiant la filière agricole.

Monsieur GALLARATI dit que ces boues d'épuration sont un des enjeux à venir. Celles-ci présentent un risque de pollution des sols.

Monsieur URVOY rappelle que les boues de station épandues sont traçables et sécurisées.

Monsieur BROZ partage cette opinion. Un épandage agricole est préférable à un traitement thermique. Monsieur BROZ fait partie du comité de pilotage des boues d'épuration du SIARCE.

Madame LABARRE annonce que l'inauguration des berges de l'étang de Vert-le-Petit, financées à 40 % par le Département, aura lieu le 20 octobre prochain. Elle dit qu'il faut être vigilant sur les aspects budgétaires et elle souhaite que les 3 cofinanceurs des collectivités (Agence de l'Eau, Conseil Régional et Conseil général) maintiennent leur principe de subventionner les projets.

Monsieur PIRIOU rappelle qu'il y a débat au sein du Conseil général pour augmenter le budget de l'eau à hauteur de 12 millions d'euros et incite les gens à répercuter cette demande auprès de leurs conseillers généraux.

Concernant les syndicats, Monsieur PIRIOU estime que ceux-ci sont performants. Toutefois il indique, à titre personnel et en aucun cas au nom de l'institution départementale, que selon lui l'Orge mériterait d'avoir un seul syndicat qui apporterait des économies d'échelle. De la même manière, il pense qu'un seul syndicat pourrait s'occuper des bassins de la Juine et de l'Essonne.

Madame RIETH rappelle le débat public en cours sur le projet de restructuration de la station d'épuration Seine aval du SIAAP (Achères), projet qui a des conséquences sur la politique d'assainissement francilienne.

Monsieur Bruno PIRIOU remercie les participants.

PARTICIPANTS

Etaient présents

38 personnes dont personnes inscrites sur la liste de présence :

Mme Marie-Agnès LABARRE, Vice-présidente du SIARCE, Maire de Vert-le-Petit ;
M. Norbert LEDESMA, Wissous ;
M. Benoît SOURY, SIVOA ;
Mme Anne RIETH, SIVOA ;
M. Joseph SIMONS, Vice-Président du SIVOA, Maire de Villiers-sur-Orge ;
M. Jamel DENIBAS, Mairie de Boutigny-sur-Essonne ;
M. Jean-Pierre LONG, Mairie de Fontenay-les-Briis ;
M. Daniel POUILLEN, Entreprise MGCE ;
M. Emmanuel BROZ, ADEMO, OPE ;
M. Jean-François POITVIN, ADEMO, OPE ;
M. Pierre MASSELIN, OPE ;
Monsieur Jean-Yves SOMMIER, Directeur de la DDAF ;
M. Jacques LANAU, OPE ;
M. Jacques DELAPORTE, OPE ;
M. Régis GUEGAN, OPE ;
M. Claude VIEZZOLI, OPE ;
Mme Pauline CARRAÏ, OPE ;
M. Bruno GALLARATI, OPE ;
Mme Claire BRANGER, OPE ;
M. Bruno PIRIOU, Vice-président du Conseil général
Mme Olivia JEAN, Cabinet du Président du Conseil général, conseillère technique
Mme Marie-Claude FRICAULT, CG 91/DPAH ;
Mme Maryse MANIGOT, CG 91/DPPE ;